



Résiliation Garanka

Par virginie1981

Bonjour,

Nous avons acheté une maison l'année dernière. Elle est chauffée au gaz. Nous avons donc une chaudière. Nous avons accepté de continuer l'entretien de la chaudière avec Garanka. C'est un contrat reconduit tacitement. Nous voulons changer de prestataire car quand le technicien est venu pour sa visite annuelle, nous avons des petits soucis avec. Elle a 24 ans mais elle fonctionne quand même encore. La date échéance était le 10 octobre. On peut résilier mais ils veulent que nous payons l'intégralité de l'abonnement à savoir 178?.

Doit-on payer cette somme?

Je vous remercie.

Cordialement

Virginie

Par isernon

bonjour,

il faut lire sur votre contrat les conditions de résiliation.
une chaudière à gaz qui fonctionne sans problème depuis 20 ans est exceptionnel.

salutations